

La FCC impose un code pour protéger la TV terrestre

Les médias de télévision terrestre (hertzienne) souffrent du manque de contrôle sur leurs émissions par rapport à leurs concurrents par satellite ou le câble. C'est donc pour satisfaire leurs attentes que la FTC entend imposer un système de marquage des transmissions.

Un code binaire d'un poids réduit indiquera si le support transmis peut être dupliqué ou non. Il sera lu par un système nommé 5C développé conjointement par Hitachi, Intel, Matsushita, Sony et Toshiba. A réception de l'émission, ce dispositif 5C détectera si le programme reçu peut être copié et dupliqué, une procédure qui pourrait s'appliquer autant à la télévision qu'aux magnétoscopes, lecteurs DVD, disques durs, voire aux cartes tuners pour la réception de la télévision sur ordinateurs, via Internet (ADSL). **C'est un retour en arrière** Les problèmes qu'imposent le système, car problèmes il y a, proviennent tout d'abord des médias, qui tentent, par tous les moyens, de reprendre le contrôle de la diffusion de leurs programmes, mais qui en adoptant le système risquent de réduire totalement l'espace de liberté de consommation des médias. En effet, qu'est ce qui peut empêcher les médias de bloquer l'usage de l'ensemble de leurs programmes ? D'autant que la diffusion d'une copie ne pourra s'effectuer que sur un support disposant du même système. Mais surtout, le système 5C pourrait rendre obsolète tous les supports actuels qui n'en disposent pas. Bref, le risque est d'acheter aujourd'hui un magnétoscope ou un graveur DVD, et de ne plus pouvoir l'utiliser à partir de juillet 2005, date de mise en application du marquage que veut imposer la FTC?